



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY

DECISION N°18-431

Le Directeur

Objet : Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du Centre Hospitalier Henri EY

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du Centre Hospitalier Henri EY, délégation est donnée à Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, Directeur adjoint chargé des services économiques, logistiques et des coopérations, à l'effet de signer dans la limite des attributions du Directeur du Centre Hospitalier Henri EY tous actes relevant de la compétence de ce dernier.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe VILLENEUVE et de Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, délégation est également donnée à Madame Christine SOREAU, Directrice des soins faisant fonction, à l'effet de signer dans la limite des attributions du Directeur du Centre Hospitalier Henri EY tous actes relevant de la compétence de ce dernier.

Article 3

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 4

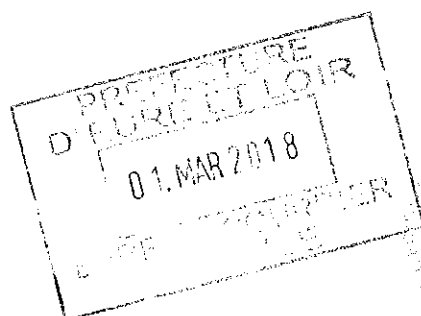
Les délégués ont l'obligation d'en tenir informé le Directeur dans les meilleurs délais.

Article 5

Cette délégation annule et remplace la décision n°17-1669

Article 6

Cette délégation prendra effet à compter du 14 février 2018.



Fait à Bonneval
Le 14 février 2018

Philippe VILLENEUVE

Directeur